|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | CRC/ | |
| _unlogo | **Convention relative aux droits de l’enfant** | | Distr.  Original : |

**Comité des droits de l’enfant**

Observations finales concernant le rapport soumis par countwd en application du paragraphe 1 de l’article 8 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant, concernant l’implication d’enfants dans les conflits armés[[1]](#footnote-2)\*

I. Introduction

1. Le Comité a examiné le rapport de pays (CRC/C/OPAC/XXX/Y) à sa énièmeséance (voir CRC/C/SR.XXX), le date, et a adopté les présentes observations finales à sa énième séance, le date.

2. Le Comité accueille avec satisfaction le rapport de l’État partie et les réponses écrites à la liste de points (CRC/C/OPAC/XXX/Q/Y/Add.1). Il se félicite du dialogue constructif qu’il a eu avec la délégation multisectorielle [de haut niveau] de l’État partie.

3. Le Comité rappelle à l’État partie que les présentes observations finales doivent être lues en parallèle avec celles qu’il a formulées au sujet du [rapport initial] [rapport valant énième à énième rapports périodiques] [énième rapport périodique] que l’État partie a soumis au titre de la Convention (CRC/C/XXX/CO/Y), adoptées le date, et au sujet du rapport qu’il a soumis au titre du Protocole facultatif concernant la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (CRC/C/OPSC/XXX/CO/Y), adoptées le date. **[[Le libellé varie selon que l’État a ratifié ou non le Protocole concernant la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.]]**

II. Observations d’ordre général

Aspects positifs [[Lorsqu’il y a au moins deux intertitres en corps 12,   
ils doivent être numérotés en lettres (A., B., C. etc., comme au chapitre IX]]

III. Mesures d’application générales

IV. Prévention

V. Interdiction et questions connexes

VI. Protection, réadaptation et réinsertion

VII. Assistance et coopération internationales

4. **Le Comité recommande à l’État partie de poursuivre et de renforcer sa coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge et avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et d’étudier la possibilité d’accroître sa coopération avec [le Fonds des Nations Unies pour l’enfance] [l’UNICEF] et d’autres organismes des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre du Protocole facultatif.**

VIII. Ratification du Protocole facultatif établissant une procédure   
de présentation de communications

5. **Le Comité recommande à l’État partie de ratifier le Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications, afin de renforcer encore le respect des droits de l’enfant.**

IX. Mise en œuvre et soumission de rapports

A. Suivi et diffusion

6. **Le Comité recommande à l’État partie de prendre toutes les mesures voulues pour que les recommandations figurant dans les présentes observations finales soient pleinement mises en œuvre, et notamment qu’elles soient transmises à [entités] pour examen et suite à donner.**

7. **Le Comité recommande que le rapport et les réponses écrites à la liste de points soumis par l’État partie et les présentes observations finales soient largement diffusés, notamment sur Internet, auprès [la liste peut varier] du grand public, des organisations de la société civile, des groupes de jeunes, des groupes professionnels et des enfants, afin de susciter un débat et une prise de conscience concernant le Protocole facultatif, son application et son suivi.**

B. Prochain rapport périodique

8. **Conformément au paragraphe 2 de l’article 8 du Protocole facultatif, le Comité prie l’État partie de faire figurer des informations complémentaires sur la mise en œuvre du Protocole facultatif et sur la suite donnée aux présentes observations finales dans le prochain rapport périodique qu’il soumettra en application de l’article 44 de la Convention.**

1. \* Adoptées par le Comité à sa [énième] session (dates). [↑](#footnote-ref-2)